

Rapport du jury du concours externe et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles

CRPE PUBLIC - session 2008

Première partie de l'épreuve orale d'entretien

Cette épreuve du concours de recrutement de professeurs des écoles s'est déroulée dans les locaux du centre des examens, rue Gilbert Roddier à Clermont-Ferrand du 16 au 24 juin 2008.

Secrétariat de
l'Inspecteur Adjoint à
l'Inspecteur d'Académie

I. Les textes de référence : Arrêté du 10 mai 2005 modifié. Note de service n°2005-083 du 16 mai 2005.

a) Première épreuve d'admission : une épreuve orale d'entretien

Affaire suivie par
Nathalie SERVAIS
Téléphone
04. 73. 60. 99.25
Fax
04 73 90 84 32
Mél.
ien-clfd-ia
@ac-clermont.fr

Bât. A – Bureau n°103
Cité Administrative
Rue Pélissier
63034 Clermont-Ferrand
Cedex 1

Ouverture au public :
du lundi au vendredi
de 08h45 à 12h00
de 13h30 à 16h45
et sur rendez-vous
en dehors de ces heures

L'épreuve se déroule en deux parties :

1 - La première partie prend appui sur un dossier de quatre pages maximum fourni par le jury.

Elle consiste en un exposé suivi d'un entretien avec le jury.

L'exposé porte sur l'étude du dossier dont le candidat dégage les idées essentielles. L'entretien avec le jury permet de vérifier, au travers de l'étude du dossier par le candidat, ses connaissances relatives au programme de cette partie de l'épreuve ainsi que son aptitude à se situer par rapport au métier de professeur des écoles et à mettre en relation ses connaissances et sa réflexion dans le domaine de l'éducation.

Durée de la première partie :

préparation : 1 heure ;

exposé : 10 minutes ;

entretien : 15 minutes.

2 - La seconde partie consiste en un exposé ou une expression musicale, suivi d'un entretien avec le jury portant sur l'un des domaines suivants, choisi par le candidat au moment de l'inscription :

domaine des arts visuels enseignés à l'école primaire ;

domaine de la musique (expression musicale) ;

domaine de la littérature de jeunesse.

Durée de la seconde partie :

exposé ou expression musicale : 10 minutes incluant les 3 à 5 minutes

d'interprétation ou de lecture du texte

entretien : 15 minutes.

Chaque partie entre pour moitié dans la notation. L'épreuve fait l'objet d'une notation unique sur 20.

Coefficient : 4.

Toute note égale ou inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale d'entretien est éliminatoire.



2/2

Exposé dans le domaine de la littérature de jeunesse de la seconde partie de l'épreuve orale d'entretien :

Le candidat apporte tout le matériel nécessaire à sa prestation.

Le candidat procède à la lecture à haute voix d'un extrait d'au moins 20 lignes (prose, poésie, théâtre) qu'il a choisi dans le domaine de la littérature de jeunesse et qu'il apporte le jour de l'épreuve.

L'exposé, qui prend appui sur ce texte, doit faire apparaître les connaissances (histoire, thèmes, tendances, relations avec la littérature) et la culture du candidat (textes, illustrations) dans ce domaine et s'attacher à montrer les apports de la littérature de jeunesse à l'enseignement à l'école maternelle et élémentaire.

L'usage de notes personnelles par le candidat n'est pas autorisé.

Entretien avec le jury de la seconde partie de l'épreuve orale d'entretien :

L'entretien permet d'approfondir les points développés par le candidat, afin de vérifier ses connaissances et sa réflexion dans le domaine choisi et son aptitude à les relier à l'enseignement primaire.

b) Programme de l'épreuve

Le programme est commun à l'ensemble des concours.

Les candidats doivent maîtriser les notions permettant d'enseigner les programmes de l'école primaire et en ce sens celles inscrites au programme du concours sur lesquelles prendront appui les épreuves. La lecture des documents d'accompagnement et d'application des programmes est conseillée aux candidats.

Programme de la première partie de l'épreuve orale d'entretien

L'histoire de l'école, ses finalités, son fonctionnement, son environnement, ses méthodes, avec une ouverture sur d'autres pays européens.

Connaissance dans le domaine de l'éducation.

Les obligations, les droits et les responsabilités du professeur des écoles.

La seconde partie de l'épreuve orale d'entretien ne comporte pas de programme.

c) Note de commentaires

La note de commentaires vise à apporter des précisions sur les objectifs et les modalités d'évaluation des différentes épreuves ainsi que sur certaines modalités d'organisation.

Première partie de l'épreuve orale d'entretien :

Cette première partie permet, au travers du dossier proposé par le jury, d'évaluer le candidat lors de son exposé sur des sujets mettant en jeu ses connaissances sur l'histoire de l'école, ses finalités, son fonctionnement, son environnement, ses méthodes, avec une ouverture sur d'autres pays européens, ainsi que sur les obligations, les droits et les responsabilités du professeur des écoles.

Dans le prolongement de cet exposé, les questions du jury doivent permettre au candidat de mettre en relation ses connaissances et sa réflexion dans le domaine de l'éducation (philosophie de l'éducation, approche psychologique et sociologique des processus d'apprentissage).

Le candidat peut prendre appui, au cours de l'entretien, sur son expérience acquise au cours d'un stage de sensibilisation au métier de professeur ou au cours d'expériences professionnelles antérieures.



3/3

Le candidat doit démontrer sa capacité à :

- comprendre, analyser et synthétiser un document
- réfléchir sur les approches didactiques et pédagogiques de l'enseignement
- communiquer et exprimer une réflexion construite et argumentée sur les responsabilités des professeurs des écoles dans la transmission de valeurs, d'une culture, sur le rôle de l'école dans la société
- s'exprimer oralement et communiquer

Seconde partie de l'épreuve orale d'entretien :

Cette seconde partie permet d'évaluer les capacités d'initiative et de mobilisation du candidat dans le domaine de la littérature de jeunesse.

Le jury porte l'évaluation sur les points suivants :

- la qualité de la lecture (clarté, qualité de l'articulation et de l'interprétation) ainsi que la clarté et la qualité de l'exposé
- la pertinence de l'argumentation développée au regard de l'apport de la littérature de jeunesse à l'enseignement à l'école primaire
- la connaissance et la culture du candidat dans ce domaine : le candidat devra manifester qu'il a lu, peut apprécier et mettre en relation un nombre significatif d'œuvres habituellement rencontrées par les élèves aux différents niveaux de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

II. Organisation des épreuves

a) Les jurys


Les 8 jurys étaient composés de 3 membres. La composition de ces jurys est restée constante sur la durée totale de l'épreuve ce qui a permis d'assurer une nécessaire stabilité et une régularité de fonctionnement au sein de chacune des commissions.

b) Les modalités d'évaluation

Chaque jury avait à sa disposition une grille de notation présentée et commentée lors de la réunion préparatoire du 12 juin. Trois grands domaines étaient ainsi évalués (cf grille de notation jointe)

- Clarté de l'exposé (sur 8)
- Réflexion et connaissance professionnelle (sur 6)
- Positionnement professionnel (sur 6)

A noter que les membres du jury ont souhaité, pour disposer d'un plus large éventail de notes, maintenir une notation de la première partie sur 20, ensuite rapportée sur 10 (cf texte de référence et grille de notation ci-dessous)

Date :  JURY n°:		excellent	satisfaisant	insuffisant	très faible
CLARTE de l'EXPOSE et COMMUNICATION					/8
Comprendre, analyser et synthétiser un document					
4/4 Compréhension du contenu et/ou du message du document-sujet					
Introduction : présentation du sujet, énoncé d'une problématique					
Structuration de l'exposé : présentation d'un plan, respect de celui-ci					
Développement de l'exposé : les idées essentielles, les exemples proposés...					
Conclusion de l'exposé : sa cohérence avec le développement					
Lien entre la théorie et la pratique					
Prolongements éventuels vers d'autres problématiques					
S'exprimer oralement et communiquer					
Gestion du temps					
Distance aux notes prises au cours de la préparation					
Clarté					
Expression, maîtrise de la langue française					
Communication avec le jury et notamment qualité d'écoute					
Argumenter					
Justification des choix, cohérence du propos					
REFLEXION et CONNAISSANCES PROFESSIONNELLES					/6
Mettre en relation ses connaissances et sa réflexion dans le domaine de l'éducation					
Connaissance du système éducatif et référence aux IO					
Approche théorique et maîtrise des concepts					
Référence à des courants pédagogiques					
<i>Décrire et analyser des pratiques et outils pédagogiques</i>					
POSITIONNEMENT PROFESSIONNEL					/6
Réfléchir sur les approches pédagogiques de l'enseignement ; communiquer et exprimer une réflexion construite et argumentée sur les responsabilités du professeur des écoles dans la transmission de valeurs, d'une culture, sur le rôle de l'école dans la société.					
Représentation de l'institution, des élèves					
Positionnement idéologique par rapport aux valeurs fondamentales de l'École (égalité, laïcité, respect de l'autre, solidarité...)					
Maturité compatible avec l'entrée immédiate dans le métier, intérêt pour la fonction d'enseignant					
					note /20

exposé : 10 mn - entretien : 15 mn



5/5

c) Les entretiens

- Concours externe

380 candidats étaient admissibles. 236 avaient opté pour la littérature de jeunesse, 74 pour le domaine des arts visuels et 70 pour le domaine de la musique;

374 se sont présentés à l'épreuve :

- Littérature de jeunesse : 232
- Arts visuels : 72
- Expression musicale : 70

- 3^{ème} concours

L'épreuve orale d'entretien du 3^{ème} concours ne comporte que la première partie (exposé et entretien avec le jury)

Les 16 candidats admissibles se sont tous présentés à l'épreuve orale d'entretien.

d) Les sujets proposés

Les sujets posaient tous la question des valeurs et des missions de l'école en prenant appui sur le socle commun de connaissances et de compétences, les programmes de l'école.

Nombre d'entre eux abordaient l'obligation de réussite scolaire pour tous les élèves et une nécessaire différenciation pédagogique pour parvenir à cet objectif.

Tous autorisaient une ouverture sur des thèmes d'actualité :

- Liste des sujets de cette année 2008 :

Le langage oral – Le redoublement à l'école primaire – L'école maternelle de l'enfant à l'élève – Finalités de l'école primaire et obligation scolaire – La maîtrise du langage et de la langue française – L'école maternelle – A l'école, quelle évaluation ? – Evaluer les élèves – Postures d'enseignant – Que faut-il enseigner ? Enseignement de l'oral – Jouer et apprendre – L'élève en difficulté – Motivation et travail scolaire

- Pour mémoire, en 2007 :

L'égalité des chances – La violence à l'école – L'apprentissage de la lecture dans sa continuité – L'apprentissage d'une langue étrangère – Langage et famille – Jeu et apprentissages – Notation et évaluation – Violence et citoyenneté – Principes de formation et école – Règles de vie à l'école – Education morale et éducation civique – L'éducation prioritaire – Langage à l'école.

Chaque sujet rappelait explicitement les objectifs de l'épreuve.

e) Quelques chiffres

- Concours externe

La moyenne des notes de cette première partie d'entretien est de 11,88. Elle était de 11,85 l'an dernier ; 12,17 en 2006.

Ses trois composantes en sont équilibrées avec une légère avance concernant la partie "clarté de l'exposé et communication" ; somme toute logique en fonction du barème de notation.

39 candidats ont obtenu une note inférieure ou égale à 5 lors de cette première partie.

- 3^{ème} concours : 1 seul jury

La moyenne des notes de la première partie est de 12,47 pour 16 candidats interrogés.



Remarque : A noter que sur l'intégralité de l'épreuve (2 parties cumulées) la moyenne est de 11,72 et 33 candidats ont obtenu une note éliminatoire inférieure à 5 soit 8,82 % des candidats.

A noter également que l'écart à la moyenne à l'issue des deux épreuves est regroupé sur 1 point ce qui atteste de critères harmonisés quant à la notation et au fonctionnement des 8 jurys.

6/6 III. Analyse et regard porté par les membres du jury sur :

- ce que le jury attend des candidats :

- des compétences méthodologiques ; l'oral répond à des attentes de structuration de la pensée et du propos.
- des connaissances théoriques ; les aspects professionnels doivent être maîtrisés. (connaissances des textes de loi, des décrets récents, de l'histoire de l'institution, etc.)
- des capacités à faire le lien théorie-pratique ; il s'agit d'envisager les interactions ou les impacts entre la recherche pédagogique et le développement de mises en œuvre concrètes.
- un positionnement clair par rapport à l'institution ; l'entrée dans la fonction publique d'Etat répond à un certain nombre de devoirs autant qu'à des droits qui sont souvent mieux appréhendés.
- une capacité à écouter, réagir et argumenter sans rester dans les rigidités de sa préparation.
- des compétences de lecteur ; les documents sont souvent survolés pour se consacrer au thème du dossier de manière académique et en regard de cours reçus lors de la formation.
- une bonne qualité d'expression afin de transmettre avec précision les idées énoncées.

- ce que l'on observe chez les candidats :

- l'absence pratiquement totale d'introduction de leur propos
- la tentation de la paraphrase des textes
- une difficulté à formuler une problématique porteuse ; parfois, une absence de problématique.
- une difficulté à faire partager au jury leur désir, envie, motivation à devenir PE qui se traduit par une attitude en retrait, une émotivité non contrôlée, des propos plats, un ton monotone.

- les prestations des candidats :

On passe de l'excellence à un noyau moyen dont les propos ne sont pas dangereux mais dont le niveau de réflexion est superficiel. Les très bons candidats se sont préparés sur tous ces points : méthodologie, exposé riche, ouvert et argumenté, exposé structuré, rendant capable de réagir et d'argumenter dans l'entretien. Certains candidats ont du mal à gérer leur stress et sont en proie à une émotivité trop forte ce qui les dessert.



Les candidats trop sûrs d'eux délivrent sur un ton péremptoire des propos empreints de certitudes.

Enfin les candidats non préparés, espérant en leur chance sans autre forme d'engagement, sont rapidement mis à l'écart de la sélection.

Il est rappelé que le jury est en charge de valoriser le candidat ; les arguments, s'ils sont recevables et conformes à la déontologie de l'institution, peuvent amener le candidat à présenter un point de vue .

717 IV. Conseils aux futurs candidats

En conclusion, il manque dans l'ensemble, à de très rares exceptions près, un élément fondamental qui est l'expression d'une réelle motivation. Le métier auquel aspirent les candidats demande, en plus des attendus en termes de connaissances, de l'entrain, de la vivacité, de la générosité. Cette dernière qualité se mesure très bien lors d'un entretien de 50 minutes. Elle constitue, pour le candidat qui parvient à en faire montre, un véritable plus à une bonne prestation.

Les prestations sont liées à la préparation du concours : se reconnaissent aisément les candidats que se sont investis par leur lecture, leur documentation et qui ont traité les principales questions relatives au système éducatif de ceux qui ont uniquement misé sur le discours général et le fait d'être admissible. Les tableaux qui suivent apporteront des pistes de réflexion aux futurs candidats :

Exposé relatif au dossier	Attentes de la commission	Candidats en difficulté
Introduction	Présence d'une introduction qui présente le sujet	Absence d'introduction
Présentation des textes	Présentation des auteurs, mise en perspective historique ou contextuelle, brève synthèse de chaque texte qui situe la pensée de l'auteur	Simple paraphrase du nom de l'auteur et du titre de l'article
Problématique	Problématique clairement énoncée et qui ouvre des perspectives	Absence de problématique Problématique = plan de l'exposé Problématique qui ne questionne pas réellement Questions trop nombreuses
Plan	Annonce claire du plan Respect du plan annoncé	Absence de plan Plan non respecté
Exposé	Parties de l'exposé clairement énoncées Utilisation réelle des textes pour argumenter Utilisation organisée et non linéaire des textes Citations des textes à bon escient Apport d'éléments de réflexion ou de connaissances personnelles qui viennent étayer l'argumentation Transition logique et organisée entre les différentes parties de l'exposé Utilisation brève et à bon escient d'exemples relatifs à un vécu professionnel ou personnel Utilisation de vocabulaire simple ou de termes plus techniques assimilés Convictions étayées par des connaissances théoriques bien assimilées. Sincérité des propos Détachement par rapport aux notes prises sur le brouillon de préparation	Pas d'annonce des différentes parties de l'exposé Simple paraphrase des textes Utilisation linéaire des textes Absence d'appui sur les textes Pas d'apport de connaissances personnelles qui viennent étayer l'argumentation Pas de transition organisée entre les différentes parties Aucun exemple donné pour étayer l'argumentation Verbiage non assimilé Manque de convictions ou d'enthousiasme Manque de véracité des propos Lecture exclusive des notes prises durant la préparation.
Conclusion	Synthèse des différentes thèses abordées au cours de l'exposé Prise de position personnelle Mise en perspective avec d'autres questionnements	Absence de conclusion Absence de synthèse Absence de prise de position Pas de mise en perspective
Respect du temps imparti	Respect du temps imparti	Non-utilisation des 10 minutes (4 minutes pour certains candidats) Dépassement du temps



Deuxième partie de l'épreuve orale d'entretien

I. Épreuve de littérature de jeunesse

8/8 Les ouvrages retenus

Ceux présentés cette année sont choisis dans la liste préconisée par le MEN. Un sur dix seulement, en moyenne, est pris hors liste. Les choix opérés amènent les remarques suivantes :

- certains ouvrages sont peu ou pas adaptés à une exploitation éventuelle en classe (thème abordé, développement incompatible avec l'âge, niveau de langue – grossier ou au contraire trop élaboré)
- d'autres laissent le candidat prisonnier d'un réseau littéraire faible ou nul rendant compliquée la seconde partie.
- d'autres enfin deviennent des *classiques du concours* avec le risque d'un affadissement des propositions.

La qualité des prestations

Dans l'ensemble, il est retenu le fait que les candidats doivent faire porter leurs efforts sur :

- la présentation motivée du choix de l'ouvrage. Il est fréquemment observé une incapacité à énoncer clairement les raisons du choix de l'ouvrage, même si ce choix peut tenir au plaisir d'une rencontre avec un auteur, un illustrateur, un récit original.
- la connaissance de la culture qui se rattache à l'ouvrage choisi. Il convient d'entrer dans le texte ou l'album pour en tirer tous les bénéfices, bénéfices qu'il serait alors plus facile de transmettre aux éventuels élèves. Ceci est plus particulièrement vrai pour les ouvrages traduits, parfois marqués par la culture de leur pays d'origine.
- la lecture de l'extrait qui est témoin de l'envie du candidat de faire ou non partager l'œuvre. Il convient d'éviter le ton monocorde, le manque de rythme et d'inflexion, la mauvaise marque des liaisons et des groupes de souffle ; tous ces éléments témoignent d'un intérêt faible pour la valeur du texte. Le jury est très à l'écoute de ces paramètres de lecture.

Exposé

La grande majorité des candidats s'installe dans un format général de présentation très convenu. Si l'aspect rassurant d'un cadre peut s'entendre, la valorisation viendra pourtant d'une présentation originale, personnelle, sachant créer du lien entre divers domaines.

Connaître et donc réciter par cœur cette présentation présente également un avantage en termes de sécurité. A l'intérieur du cadre évoqué ci-dessus, le contenu est très précisément rédigé puis appris. L'inconvénient tient cependant au trou de mémoire éventuel qui vient interrompre la présentation, laissant le candidat dans



9/9

une posture délicate. Les cas observés témoignent de la difficulté à reprendre le fil du discours.

Il semble préférable de bien maîtriser l'exposé afin de le laisser se dérouler de manière plus naturelle et donc mieux perçue par le jury.

La partie descriptive de l'ouvrage est généralement bien construite. Elle peut être l'objet de remarques identiques à celles évoquées ci-dessus sur le plan de la structure. Un point plus particulier concerne cette partie : les candidats n'entrent que superficiellement dans le texte de l'ouvrage. Les aspects du niveau de langue, du vocabulaire, de la culture sous-tendue, des idées précises, de la trame et des inférences sont souvent énoncés très rapidement alors qu'ils ont un impact direct sur la partie pédagogique.

A propos de l'exploitation pédagogique, on retrouve les caractéristiques évoquées. Le cadre est très souvent appris et déroulé dans une récitation peu dynamique. Le nombre de séances, la succession de celles-ci, l'objectif général sont bien souvent identiques d'un candidat à l'autre. Ces séances tentent de couvrir tous les aspects de l'exploitation d'un ouvrage sans entrer nettement dans une direction. Le jury peut apprécier l'option consistant à prendre le parti de la production écrite, par exemple, présentée de façon claire et argumentée. Les autres propositions de travail peuvent soit prendre place dans un rapide retour en fin d'exposé soit être évoquées en réponse maîtrisée lors de l'entretien.

Le changement de niveau de classe est fréquemment mal préparé, approximatif, sans lien réel avec l'œuvre de départ. Cette partie montre pourtant la connaissance du candidat sur les attendus des trois cycles ainsi que sur ce que peut être un élève de ces divers niveaux.

Conclusion

L'option littérature de jeunesse doit être choisie avec les motivations suivantes :

- témoigner de l'importance que ce domaine peut avoir pour le candidat au regard des attendus de programmes ;
- offrir au jury une véritable rencontre avec une œuvre, quand bien même celle-ci serait connue de lui ;
- montrer les impacts possibles d'une proposition pédagogique claire dans une classe ;
- exposer avec engagement et générosité ses choix, tant celui de l'ouvrage retenu que celui des options pédagogiques envisagées.

Entretien avec le jury

Ecoute des questions et réponses

Les candidats qui entrent véritablement dans l'échange avec le jury sont rares. Il faut dire clairement ici que :

- le jury n'attend pas forcément une réponse toute faite à la question posée. Certaines interrogations sont ouvertes et permettent justement au candidat de montrer culture et maîtrise dans les domaines concernés.
- les questions précises concernant l'institution attendent par contre des réponses précises. Il n'est pas normal qu'un candidat ne situe pas clairement les éléments de programmes, les piliers du socle commun, les dispositifs d'accompagnement de la difficulté scolaire en les rapportant à leurs dates de mises en application.



10/10

-les flots de parole qui permettent, sans rien apporter de véritablement intéressant, d'éviter des questions supplémentaires sont également mal perçus. Dans l'ensemble les affirmations péremptoires ou les approximations trop entretenues constituent des éléments négatifs quant à l'appréciation du jury.

Des références fortes, sur la littérature de jeunesse exploitable à l'école primaire, pour une exploitation pédagogique bien comprise :

S'il n'est pas attendu une connaissance exhaustive des listes d'ouvrages recommandées par le ministère, il est cependant possible d'en demander une exploration précise en lien avec le réseau littéraire proposé ou le thème d'intertextualité envisagé. L'option est choisie suffisamment tôt pour permettre un travail sérieux et en profondeur. Le candidat doit entrer avec une certaine maîtrise dans cette mise en lien qui trouvera d'ailleurs écho dans ses propositions pédagogiques. La pertinence de ces références peut et doit, même, s'étendre en dehors de ces listes officielles, témoignant ainsi d'une véritable appropriation des enjeux de ce domaine.

Les auteurs et les illustrateurs, au travers de l'évocation de leurs parcours respectifs, doivent constituer un des supports de cette partie de l'entretien. L'école est en effet un lieu majeur d'acculturation ; une de ses premières missions est bien de permettre à tous les élèves d'accéder à une culture commune, partagée et de qualité, favorisant en cela l'égalité des chances. Les aspects de la promotion de la lecture et de la facilitation de l'apprentissage de l'écrit en sont également des objectifs fondamentaux.

Il faut enfin noter que le jury apprécie les références culturelles externes à la littérature de jeunesse dans la mesure où celles-ci permettent une extension fine et pertinente : la musique, les arts visuels, les arts de la rue, le patrimoine architectural, par exemple.

II. Épreuve de musique

Qualité des prestations

La moyenne obtenue par l'ensemble des candidats ayant présenté l'option musique est de 6,3/10, la note la plus élevée est 10/10 et la plus basse 1,25/10. La note maximale a été attribuée 2 fois. Sur 70 candidats, 21 d'entre eux (30%) ont obtenu une note supérieure ou égale à 7,5/10 et 8 (11,4%) une note inférieure ou égale à 3/10. Nous pouvons donc dire que dans l'ensemble les prestations des candidats sont satisfaisantes et de qualité.

Exposé - maîtrise et aisance de l'expression musicale ou vocale

Il est important de rappeler qu'il s'agit d'une épreuve musicale et en ce sens le jury a été sensible à la qualité de prestation vocale et/ou instrumentale réalisée par les candidats : justesse mélodique, précision rythmique, qualité du phrasé, maîtrise des nuances, engagement dans une interprétation expressive...

Entretien avec le jury

Connaissances culturelles artistiques et musicales

Si l'exposé faisant suite à l'œuvre interprétée a été dans l'ensemble minutieusement préparé, le jury aurait toutefois souhaité davantage de spontanéité pour cette présentation. Les candidats n'ont pas suffisamment montré leurs connaissances de



11/11

l'esthétique dont l'œuvre interprétée témoigne. Celles-ci se sont souvent limitées à de simples références bibliographiques.

Les connaissances et l'analyse des caractéristiques musicales ont souvent été réduites à la forme (couplet / refrain). D'autres domaines peuvent être explorés avec autant de pertinence : temps (rythme, pulsation carrure,..) espace (mélodie, accords, registres,...) couleur (nuances, modes de jeu, phrasé,...) Par rapport à ce dernier domaine, attention à ne pas systématiser une approche par les seuls timbres d'instruments. Les candidats ne doivent pas hésiter à faire des choix et ne retenir qu'un ou deux éléments musicaux les plus pertinents susceptibles d'être étudiés en classe. Un listage systématique n'a pas d'intérêt et peut même parfois porter préjudice à une bonne gestion du temps disponible pour cette partie de l'épreuve.

Les connaissances culturelles et artistiques générales ont été dans la plupart des cas très insuffisantes. Outre leur grande difficulté à qualifier l'esthétique musicale du document sonore proposé, les candidats ont manqué de références dans d'autres domaines d'expression artistique. Il est d'autant plus urgent de remédier à ces lacunes qu'un nouvel enseignement d'histoire des arts deviendra obligatoire à partir de la rentrée 2008.

Mise en relation dans une pratique pédagogique

Si la polyvalence de l'enseignement à l'école primaire induit naturellement une approche transversale, les candidats veilleront toutefois à ne pas rompre le lien avec le contenu musical et le sens artistique des pièces interprétées et proposées. Le jury a valorisé les candidats capables de centrer leurs propositions pédagogiques sur les notions précisées par les programmes de musique, déduites à partir des éléments musicaux les plus flagrants identifiés dans l'extrait sonore entendu ou la pièce interprétée. L'élargissement aux autres champs disciplinaires prendra donc appui sur ces notions musicales qu'il prolongera et mettra en lien avec d'autres connaissances et compétences.

III. Epreuve d'arts visuels

Qualité de l'oral

Lors de l'épreuve d'arts visuels, nous pouvons constater une bonne préparation des candidats qui s'efforcent de tenir le temps imparti des 10 minutes de présentation. L'exposé est généralement équilibré entre une partie d'analyse de document ou de production personnelle, et le prolongement pédagogique.

Hélas, la prestation est souvent confondue avec un récit appris par cœur qui dénature l'épreuve pour en faire un discours dénué de vie. Aussi, le débat reste le seul moyen d'apprécier l'authenticité des propos du candidat.

Analyse des productions et répartitions

Dans l'ensemble, les productions présentées touchent divers domaines. Le tableau ci-dessous fait apparaître la photographie et la peinture comme domaines de prédilection des candidats. Nous constatons l'absence de productions d'enfant,

d'affiches, de références au cinéma, d'architecture et de productions informatiques au bénéfice de productions personnelles.



12/12

Répartition des domaines choisis :	Nombre de candidats :
Photographie argentique et numérique	15
Photomontage	1
Collage/ assemblage	10
Peinture	18
Volume	11
dessin	2
Sérigraphie	1
Bd	2
linogravure	1
illustration album	3
installation	2
divers	...
	Total 73

Production personnelle	58
artiste	15

Dans l'ensemble, les productions sont d'inégale qualité, mais respectent les contraintes de format de l'épreuve.

Avec un peu d'humour mais néanmoins un petit fond de vérité, nous regrettons le lien éculé de la notion de "mouvement" mise en relation à l'EPS de façon arbitraire, le pot de yaourt intégré dans l'œuvre avec "le respect de l'environnement et la démarche citoyenne"...

Articulation

En d'autres termes, les candidats font la preuve d'un soin apporté à la présentation, mais la richesse d'une production articulée à une véritable démarche fait souvent défaut. Constat que nous pouvons réitérer lors de l'exposé où cette notion de démarche est quasi-absente lorsque les candidats évoquent des références artistiques.

Constat des manques

Lors de l'exposé, les candidats cumulent les notions (pas toujours maîtrisées), sans s'interroger sur l'appropriation de celles-ci par les artistes. La notion reste un mot abstrait et vide de sens, un constat sans interrogation du champ artistique.

Nous avons remarqué aussi lors de l'exposé de séquence pédagogique, une complexité des situations éducatives. S'il est intéressant d'engager plusieurs disciplines, il faut éviter de procéder à un collage artificiel.

Il en va de même des références artistiques plaquées dans un dispositif, où elles font figure d'illustration et d'agrément formel (absence de connaissance de la démarche de l'artiste).



13/13

Nous observons aussi de façon récurrente un cours "formaté", "systématique" dont la structure pédagogique éculée n'engage aucun parti pris pertinent. Comment surprendre et rendre captivante une situation pédagogique pour des élèves et encore plus pour les membres d'un jury de concours ? Là aussi, l'originalité de quelques candidats vient souvent de la culture personnelle et artistique de celui-ci, et son engagement dans une pratique qui ne soit pas circonstancielle.

Nous observons la difficulté à faire émerger **de véritables apprentissages spécifiques aux arts visuels**. La situation pédagogique manque régulièrement d'un objectif d'enseignement clairement énoncé, de références articulées et subordonnées à une problématique plastique précise. Nous sommes davantage dans l'inventaire et le fourre-tout.

Trop souvent le candidat met l'élève en situation de faire pour le faire où l'apprentissage est purement technique. Il serait souhaitable de s'interroger sur le sens de l'activité, en d'autres termes savoir si la technique peut être objet d'apprentissage?

Nous notons la plupart du temps, l'absence d'évaluations (au pluriel) dans les dispositifs, alors qu'elles doivent permettre au candidat d'apprécier la cohérence de leur dispositif.

Nous soulignons toutefois l'effort des candidats pour situer le niveau concerné par la situation pédagogique, l'appropriation des connaissances des programmes et du document d'accompagnement des arts visuels et pour quelques-uns la volonté de susciter l'imaginaire des élèves. Toutefois les candidats choisissent par défaut le Cycle 3 sans se soucier des nombreux pré-requis qui ne sont pas évidents !

Lors des sollicitations à partir du document proposé par le jury, nous constatons des lacunes sur la communication : l'attitude est souvent statique, la voix atone, le document tourné vers le candidat, qui généralement décrit l'image sans la présenter à son auditoire.

Le jury fait l'effort de choisir le document proposé en lien (ou contradiction) avec les références choisies du candidat. De cette mise en tension, nous attendons plus de réactivité et de perspicacité dans l'analyse.

Préconisations

Nous conseillons aux candidats un entraînement à la "lecture" d'images afin de dégager de celle-ci, dans le temps très court de l'épreuve, les constituants clefs, les caractéristiques essentielles, en extirper quelques problématiques liées au champ référentiel des arts visuels.

Nous préconisons de varier les références artistiques et culturelles, éviter l'inventaire et faire preuve d'une réelle appropriation.

Au niveau du champ culturel, il serait opportun que le candidat ait réellement vu trois expositions dans l'année et ait visité des structures culturelles proches et quelques musées de la ville dans laquelle il se présente. Cela lui permettrait de faire la démonstration réactive et probante qu'il sait puiser dans la programmation de l'année pour trouver un élargissement culturel vivant au dispositif pédagogique qu'il présente.

Note pour ceux qui réalisent les documents



Cette année, nous apprécions particulièrement la qualité des documents iconiques proposés pour solliciter les candidats (couleurs, références). La majorité des candidats ont présenté des productions d'arts plastiques. Ce sont donc les champs du cinéma et de la photographie qui ont été soumis lors de l'entretien. Nous sommes alors face à un déséquilibre des références proposées au départ. Peut-on imaginer un champ plus étayé en architecture, mode, design, patrimoine ? Que dire du champ cinématographique représenté en images fixes et difficilement exploitable ?

14/14 Peut-on aussi augmenter la proportion d'œuvres plus "classiques", c'est à dire diversifier les périodes historiques ?

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale
Adjoint à l'Inspecteur d'académie

Philippe LEOTOING